

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

**Présents**: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (*arrivée à 20h30*), LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LE PALLUD Sonia, LE FICHER Yoann (*arrivée à 20h35*).

**Absents excusés**: LE TOHIC Morgane, LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LORIC Emilie (Pouvoir à LAURENT Isabelle), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal).

**Absents non-excusés**: TALMONT David, DENIS David.

***Le Conseil Municipal a désigné Mme LE PALLUD Sonia, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.***

***Date de convocation : 2 avril 2021***

***Nombre de conseillers en exercice : 27***

***Présents : 21***

***Votants : 24***

**Vote du Budget annexe 2021 de l'assainissement collectif**  
(Délibération 2021\_04\_09\_05)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres I<sup>er</sup> et II du Code des juridictions financières ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2021 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, présente le budget annexe de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Elle propose que l'excédent de fonctionnement de 2020 soit affecté en totalité à la section de fonctionnement pour 2021.

**Affectation des résultats de clôture de l'année 2020 :**

<b>Section Fonctionnement</b>	
Dépenses = 545 332,52 €	Recettes = 571 463,91 €
Excédent de fonctionnement = 26 131,39 €	
(Le déficit des années antérieures = 17 367,80 €)	
Affectation : chapitre 002 (déficit de fonctionnement reporté) = 8 763,59 €	

<b>Section Investissement</b>	
Dépenses = 151 139,60 €	Recettes = 192 361,93 €
Excédent d'investissement = 41 222,33 €	
(L'excédent des années antérieures = 1 889 971,28 €)	
Affectation : chapitre 001 (excédent d'investissement reporté) = 1 923 051,61 €	

**Budget annexe de l'Assainissement collectif 2021 :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	578 723,59 €	578 723,59 €
<b>Investissement</b>	2 122 593,61 €	2 122 593,61 €
<b>Total</b>	<b>2 701 317,20 €</b>	<b>2 701 317,20 €</b>

Mme Marie-Christine TALMONT interroge les élus sur leurs observations ou les précisions qu'ils souhaiteraient obtenir. Suite à cette présentation et n'ayant pas de demande, elle propose de passer au vote du budget, par chapitre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :**

- **Approuve les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2020 du budget annexe de l'Assainissement collectif,**
- **Approuve et adopte le budget annexe 2021 de l'Assainissement collectif,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

